

En 1972, l'industrie de la radio et de la télévision avait un effectif de 20,124, soit une augmentation de 335 ou 1.7% par rapport à 1971. Les traitements et salaires versés s'élevaient à \$206.4 millions, soit une augmentation de \$16.9 millions ou 8.9% par rapport à 1971. Les avantages sociaux, notamment le coût des pensions et de l'assurance-hospitalisation, se chiffraient à \$13.4 millions, soit une progression de 6.1% par rapport à 1971. Après ajustement pour tenir compte d'autres recettes et dépenses ainsi que de l'impôt sur le revenu, le bénéfice net final du secteur privé de l'industrie de la radio et de la télévision s'établissait en 1972 à \$27.9 millions comparativement à \$20.7 millions (chiffre rectifié) en 1971.

Statistique de la télédistribution. Le tableau 16.7 présente des statistiques financières sur l'industrie de la télédistribution au Canada. Cette industrie, qui compte 344 systèmes en service, a déclaré pour l'année terminée le 31 août 1972 des recettes globales d'exploitation de \$82.5 millions comparativement à \$66.6 millions l'année précédente, soit une augmentation de 23.9%. Les recettes provenant des abonnements individuels et des contrats pour stations multiples figuraient pour \$77.2 millions. Les dépenses d'exploitation avant déduction des intérêts et de la dépréciation sont passées de \$35.2 millions à \$42.5 millions en 1972, produisant ainsi des recettes nettes de \$40.0 millions comparativement à \$31.4 millions l'année précédente. Déduction faite des intérêts, de la dépréciation et des provisions pour l'impôt, l'industrie a réalisé au cours de l'année terminée le 31 août 1972 un bénéfice net de \$9.2 millions comparativement à \$6.6 millions l'année précédente.

16.3 Service postal

La principale fonction du service postal canadien est de recevoir, acheminer et distribuer le courrier rapidement et en toute sécurité. Pour faire face à ces exigences, il exploite des milliers de bureaux de poste et utilise les transports aériens, ferroviaires, routiers et maritimes. Les fonctions connexes du service postal comprennent la vente de timbres et autres pièces d'affranchissement, la recommandation des lettres et autres pièces de courrier, l'assurance des colis, la perception des droits sur les colis payables à la livraison et les opérations du service des mandats de poste. Grâce à ses bureaux disséminés dans tout le pays, le ministère des Postes peut aider d'autres ministères fédéraux dans l'exécution de certaines fonctions comme la vente des permis de chasse, la perception des primes de rentes sur l'État, la distribution des formules d'impôt sur le revenu et des formules de demande d'emploi à la Fonction publique, et l'affichage des avis officiels du gouvernement.

Les bureaux de poste sont établis là où le chiffre de la population est suffisamment élevé. Ceux des régions rurales et des petits centres urbains cumulent toutes les fonctions d'un bureau urbain. Dans les grandes villes, il existe des succursales postales qui remplissent des fonctions analogues à celles du bureau de poste principal, notamment le service de la poste restante, la location des cases postales et la livraison du courrier par facteurs. Les grands bureaux de poste du Canada peuvent être comparés à des usines industrielles complexes et semi-automatisées, car ils sont munis de convoyeurs, de plans inclinés automatiques, de trieuses pour les colis et les sacs postaux, de machines à sceller les colis *wrapomatic*, de compteurs photo-électriques, de systèmes d'intercommunication et de téléphones dans des galeries de surveillance. A l'extérieur du bureau de poste on trouve des livreuses automobiles, des distributeurs automatiques de timbres et des boîtes aux lettres sur les trottoirs.

Le service d'exploitation du ministère des Postes est organisé en quatre régions dont chacune relève d'un directeur général qui est directement comptable au sous-ministre des Postes. Les régions sont subdivisées en districts ayant à leur tête un directeur de district. L'exploitation et les fonctions auxiliaires afférentes au service du public sont du ressort du maître de poste local, qui peut compter sur l'aide technique et administrative des bureaux régionaux et de district établis dans des centres importants.

Le service postal est assuré dans tout le Canada. La poste aérienne canadienne utilise principalement les vols transcontinentaux et un réseau de lignes secondaires et de liaisons; de plus, elle est reliée au réseau postal intérieur des États-Unis et à d'autres réseaux internationaux de poste aérienne. Les envois de la première classe sont transportés par avion d'un point à un autre du Canada si la livraison peut ainsi en être accélérée. Des lignes aériennes omnibus assurent le service postal, pour toutes les classes de courrier, à de